

Directoire pratique des Congrès Eucharistiques Régionaux.

Les Congrès eucharistiques régionaux, spécialement encouragés par Notre Saint-Père le Pape Pie X en 1905 et enrichis des mêmes indulgences que les Congrès internationaux, se multiplient, en France, en Italie, en Belgique, depuis quelques années surtout, avec un succès toujours croissant et les résultats les plus marqués de vie et de piété chrétiennes. Désirant voir notre pays entrer dans ce mouvement à la suite de notre magnifique Congrès de 1910, nous nous ferons un devoir de publier tout ce qui sera de nature à le favoriser. Les Curés de la région où doit se tenir un Congrès, pourront user avec avantage du Directoire et du Questionnaire suivants, tant pour stimuler la foi et la piété de leurs paroissiens, en ce qui concerne les pratiques personnelles, que pour y trouver une base aux rapports demandés sur le culte extérieur du Très Saint Sacrement.

I. — Directoire.

Les Congrès eucharistiques sont de pieuses solennités dans lesquelles, sous la direction des prêtres, les fidèles s'assemblent pour examiner en des réunions fraternelles par quels moyens on peut et on doit honorer davantage le Très Saint Sacrement, — pour assister à des cérémonies religieuses extraordinaires en l'honneur de la sainte Eucharistie.

Dans ce but on organise :

1^e Des séances de travail, l'une pour les hommes et les jeunes gens (réunis ou séparés suivant l'occurrence) et l'autre pour les dames et les jeunes filles. Pendant ces séances, en des rapports clairs et concis, on dresse le bilan du culte eucharistique dans la région et le plan d'une sérieuse et zélée campagne d'Hommages à rendre à Notre-Seigneur dans son divin Sacrement. — Si les rapports étaient nombreux et longs, il serait bon de choisir un rapporteur général qui résumât les divers travaux.

Les séances de travail ne donneront tous leurs résultats que si MM. les Curés ont éveillé l'attention de leurs paroissiens et stimulé leur dévotion envers le Saint Sacrement à l'aide du Questionnaire ci-contre, qu'il serait utile de lire et commenter, en chaire et dans les réunions de piété, un ou deux dimanches avant le Congrès.

2^e Des offices solennels :

Une heure d'adoration publique la veille au soir ; messe de communion le jour même et grand'messe avec chants de toute l'assistance ; le soir, vêpres ou salut et procession à l'extérieur ou à l'intérieur de l'église.